



AVIS PUBLIC
Avis de dérogation mineure

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le Conseil lors de la séance ordinaire le 5 avril 2016 à 19h30.

Identification de l'emplacement concerné

210, rang Saint-Amable à Saint-Barnabé-Sud

Nature de la demande

Monsieur Bruno Leblanc projette de modifier les opérations de son entreprise, située au 210 rang Saint-Amable et pour ce faire, il doit transformer le type de production d'élevage de type maternité à engraissement.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil pourra se présenter le mardi 5 avril 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 461, rang Saint-Amable à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 10 mars 2016.

Sylvie Gosselin

Directrice générale et secrétaire-trésorière